

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE Country Overview



« ASSAINISSEMENT ET EAU POUR TOUS » en anglais “Sanitation and Water for All (SWA)”

I. Contexte général

La République Centrafricaine (RCA) traverse une crise humanitaire longue et complexe. En 2019, plusieurs signes laissent présager une amélioration de la situation socio-politique et économique centrafricaine à la suite de la signature de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR), la baisse conséquente des affrontements entre les groupes armés et l'accélération du redéploiement des services étatiques en province. Cependant, la plongée des indicateurs macro-économiques, la montée de l'insécurité alimentaire et la pandémie de COVID-19, l'année 2020 a révélé combien ces gains pouvaient être éphémères en raison de la profondeur des problèmes structurels, de la volatilité de la situation et de la persistance de chocs violents.

La population centrafricaine est estimée à 5,2 millions d'habitants selon la projection RGPH de 2003. Parmi cette population, plus de 580 000 personnes sont déplacées à l'intérieur du pays et 606 000 vivent en tant que réfugiés en dehors du pays. 2,6 millions de personnes, dont 1,2 millions d'enfants, ont besoin d'une aide humanitaire en 2020, représentant 59% de la population du pays.

Les installations d'eau et d'assainissement n'ont pas été épargnées par le conflit. De plus, elles sont insuffisantes mais toujours plus sollicitées. L'accès des populations aux services d'EHA reste très faible en RCA, avec un taux de couverture en eau de l'ordre de 40% et de moins de 30% pour l'assainissement en 2018. Le conflit a largement contribué à cette dégradation. En effet, les déplacements et l'insécurité ont occasionné l'abandon des ouvrages, quand ils n'ont pas été purement et simplement vandalisés.

La combinaison de faibles taux d'accès à l'eau et à l'assainissement, de la faible couverture sanitaire et de la vulnérabilité économique des ménages, classe la République Centrafricaine parmi les pays les plus vulnérables au monde face à la pandémie de la COVID-19 selon l'indice INFORM COVID-19.

Malgré cette situation préoccupante dépeinte plus haut, des efforts sont consentis ces dernières années dans le secteur pour améliorer les conditions de vie de population. C'est ainsi que le secteur de l'eau et de l'assainissement est inscrit parmi les 8 secteurs prioritaires de la politique nationale du Gouvernement, traduit dans le Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA 2017-2021). Dans ce document, le Gouvernement s'est engagé à fournir l'accès à l'eau potable, aux services d'hygiène et d'assainissement à 1 500 000 personnes additionnelles d'ici fin 2021, chiffre largement supérieur à l'engagement pris au niveau du partenariat « Assainissement et eau pour Tous » en anglais « Sanitation and Water for All (SWA) ».

II. Avantages potentiels pour la croissance économique : rôle de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène ou bénéfices économiques de l'investissement dans ce secteur pendant la pandémie de COVID-19.

La République Centrafricaine (RCA), classée au plan mondial, selon l'Indice de Développement Humain en 2018, au rang de 187ème/189, doit mettre un accent particulier sur le secteur Eau, Hygiène et Assainissement car il contribue à la réalisation des 10 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).

Ainsi, la RCA perd annuellement 13,2 milliards FCFA soit environ 26 millions d'Euro, soit 1,2 % du PIB national à cause d'un mauvais assainissement, selon une étude effectuée en 2012 par le Programme eau et assainissement (WSP) de la Banque Mondiale.

Même s'il n'y a pas eu d'études récentes sur l'apport de l'eau et l'hygiène à l'économie du pays, l'on remarque depuis quelques années le développement des entreprises de forages ainsi que celles de vidanges des latrines qui créent des emplois.

Ce qui démontre qu'un investissement viable dans le secteur de l'eau et de l'assainissement garantira une meilleure qualité de vie, une paix durable en RCA et son développement économique.

Aujourd'hui, les conséquences dévastatrices des épidémies ou pandémies telles que la COVID-19, l'Ebola, le choléra et d'autres maladies sur la population et l'économie mondiales mettent en exergue la vulnérabilité de ceux qui n'ont accès ni à l'eau salubre, ni aux installations d'assainissement et d'hygiène.

Sur le plan économique, la lutte contre le Covid-19 à travers les installations d'eau et d'assainissement a des effets bénéfiques en République Centrafricaine sur :

- la scolarisation car la réduction des corvées de l'eau a permis aux enfants surtout les filles de disposer de temps d'aller à l'école ;

- la réduction des corvées de l'eau a permis aux femmes de vaquer à d'autres activités génératrices de revenu.
- les petites entreprises (boulangerie, restaurant...) et le développement de l'artisanat (fabricants de lave mains, savons) ;
- le développement de micro système de fourniture en eau potable géré par les privés, constitue aussi des AGR et la création des emplois.
- la mobilisation des nouveaux acteurs tels que : la Direction Générale de la protection civile, l'Armée Nationale, les organisations religieuses et d'autres leaders naturels (organisation de jeunesse, organisation des femmes) pour la communication sur les bonnes pratiques d'hygiène.

L'accès aux services d'assainissement et d'eau potable contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations.

A cet effet, Investir en faveur de l'accès universel à l'eau et à l'assainissement en RCA améliore la santé publique, mais également catalyse le développement d'autres secteurs (éducation, santé, industrie, commerce...).

III. Niveaux de service d'eau, d'assainissement et d'hygiène existants et effets de la COVID-19

L'accès au service d'eau potable et d'assainissement de base est une condition préalable à la réalisation des Objectifs du Développement Durable n°6 (ODD6) qui prône l'universalité, l'équité et la continuité du service à prix abordable.

Durant ces dernières années, les problèmes liés à un faible accès à l'eau et aux installations d'assainissement, ont attiré l'attention de tous les acteurs et les communautés au niveau national. En 2020, les besoins nationaux en services d'assainissement de base et en eau potable ont beaucoup augmenté avec la pandémie decovid-19. Le déficit en fourniture de service d'eau potable et d'assainissement, la faible couverture sanitaire et le faible revenu d'une grande proportion des ménages ont montré que la RCA est classée parmi les pays vulnérables de premier degré à la covid-19.

Le taux de couverture national au service d'assainissement de base reste inférieur à 30 % en 2018. Pour l'eau potable, ce taux est de l'ordre de 40% en 2018.

Selon l'étude menée dans le cadre du projet d'Etude d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement des 16 Chefs-lieux de Préfectures de la RCA (PEA-EPA-16CLP), près de 23% de la population enquêtée, se déclare être affectée par les inondations dues au faible développement du réseau de drainage des eaux pluviales et plus de 50% par une mauvaise gestion des déchets et des excréta. La même étude citée ci-dessus montre que les services en charge de la gestion des déchets solides ne sont pas structurés et dépourvus de personnel qualifié.

La RCA, à l'instar des autres pays africains, a ratifié les différents instruments juridiques internationaux et les visions mondiales et régionales sur la réduction du nombre de personnes n'ayant pas accès à l'assainissement et à l'eau potable ainsi que les Objectifs du Développement Durable.

Cependant, les ressources allouées au secteur de l'eau et de l'assainissement dans le pays ne sont pas à la hauteur des besoins.

Ceci, couplé avec la pandémie de la covid-19, a des incidences sur la santé de l'homme et réduit l'espérance de vie de la population active qui devrait œuvrer pour le développement économique.

IV. Réaliser des investissements SMART : possibilités pour le développement économique et social

Face aux nombreux défis à relever pour atteindre l'accès universel au service d'eau et d'assainissement, la RCA aura besoin, pour parvenir à l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour tous, de 27 milliards de francs CFA soit 53 millions de dollars par an jusqu'en 2030.

Aussi, est-il important d'une part, de trouver des alternatives aux financements traditionnels actuels et d'autre part d'optimiser les ressources disponibles.

C'est pourquoi, les Ministres des Finances ont un rôle fondamental pour nouer et entretenir les liens et les partenariats nécessaires à une intégration efficace de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène aux mesures de reprise économique et sanitaire qui nous permettront de gérer la pandémie de COVID-19.

Cette pandémie de COVID-19 a souligné la nécessité d'une action urgente pour garantir l'hygiène pour tous et de soutenir les économies et la santé des populations.

En effet, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, associés à la distanciation physique, sont essentiels pour prévenir la propagation de la COVID-19 et constituent une première ligne de défense contre cette menace pour la santé.

Pour augmenter l'investissement dans le secteur eau et assainissement en RCA, l'Etat à travers les lois de finances doit revoir sa contribution annuelle en hausse tel qu'il est inscrit dans les engagements de 2012.

Dans ce sens, un effort significatif a été fait, car le montant alloué à ce secteur dans la Loi des finances est passé de 343 millions FCFA en 2019 à 1 570 millions FCFA en 2020, afin de lutter contre la propagation de la Covid-19.

Dans la même dynamique, il faut encourager le secteur privé à investir d'avantage dans le secteur de l'eau et l'assainissement en leur présentant les opportunités et l'attractivité du secteur.

Néanmoins, il a été remarqué qu'aujourd'hui, le nombre d'entreprises/sociétés de réalisation des forages et de production d'eau minérale devient croissant ce qui démontre que les privés s'intéressent de plus en plus à ce secteur. Les retombées économiques au-delà de la création d'emploi est la diminution des coûts des ouvrages de 25% et la disponibilité d'eau potable et quantité et qualité.

En perspective, la fixation des taxes et redevance basées sur les principes préleveur-payeurs et pollueur-payeur en cours permettra de rendre opérationnel le Fonds National de l'Eau et l'Assainissement créée par la Loi portant Code de l'Eau en 2006.

Par ailleurs, il faut aussi capter les financements du Fonds Vert pour le Climat.

V. Actions identifiées pour soutenir les priorités nationales au travers du Mécanisme de Redevabilité Mutuelle.

La RCA avait pris des engagements dans le cadre du SWA:

- Engagements pris par le gouvernement en 2019
 - Réviser la Politique nationale de l'eau (PNE) selon les ODD en mettant l'accent sur la réduction des inégalités et l'équité. La PNE est déjà élaborée et validée.

Statut de mise en œuvre: la PNE, validée par tous les acteurs du secteur, est en cours d'adoption par le Gouvernement. Après son adoption, il ne restera qu'à élaborer les programmes structurants pour sa mise en œuvre.

- Réduire la proportion de personnes pratiquant la défécation à l'air libre et fournir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour 500 000 personnes additionnelles en particulier les personnes les plus vulnérables d'ici fin 2021.

Statut de mise en œuvre : Nombre de personnes additionnelles ayant accès à:

- l'eau potable : 191 100 personnes ;
- l'assainissement de base : 325 000 personnes ;

- Rendre opérationnel le Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement avec une ligne budgétaire spécifique pour l'assainissement et l'Hygiène.

Statut de mise en œuvre: Le projet de texte portant organisation et fonctionnement de ce fonds est disponible.

- Engagements pris par les partenaires en 2019 : UNICEF
 - Appuyer le Gouvernement à réviser la Politique et les stratégies nationales en matière d'hygiène, d'eau et d'assainissement (EHA) selon les ODD.

Statut de mise en œuvre: Recrutement d'un consultant, financement des ateliers de validation et multiplication document pour le Conseil des Ministres.

- Appuyer le Gouvernement à mettre fin à la défécation à l'air libre et améliorer l'accès à l'eau potable et aux services élémentaires d'assainissement d'ici fin 2021.

Statut de mise en œuvre : Nombre de personnes additionnelles ayant accès à:

- l'eau potable: 91 963 personnes ;
- l'assainissement de base: 167 533 personnes ;

- Appuyer le Gouvernement à rendre opérationnel le Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement avec une ligne budgétaire spécifique pour l'assainissement et l'Hygiène.
Statut de mise en œuvre : Participation à la relecture et financement du comité.

Les engagements du Gouvernement découlent essentiellement du plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA) 2017-2021 et le suivi se fait à travers un système de suivi mis en place dans le cadre de ce plan.

Quant à l'engagement de l'UNICEF, il découle de son Programme de coopération 2017-2021 avec le Gouvernement mais le suivi se fait bilatéralement avec le Gouvernement. Ce suivi tant pour l'UNICEF que le Gouvernement se fait de façon semestrielle (2 fois /an).

- **Engagements pris par le Gouvernement pour 2021**

Au regard de l'évolution de certains engagements qui ont été pris et dont les cibles sont atteintes d'une part, et vue le changement de contexte lié à la Covid-19 d'autre part, il est important de formuler des nouveaux engagements pour parvenir à un accès universel à l'assainissement et l'eau potable.

A cet effet, le Gouvernement à travers le Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques s'engage à promouvoir l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement des

eaux usées et excréta des populations non seulement dans ce contexte de covid-19 mais aussi de développement durable par:

➤ **Pour 2021 :**

1. la construction de 800 forages d'eau ;
2. la distribution aux ménages 2000 lave-mains ; et
3. la distribution aux ménages vulnérables 2000 dalles sanplat.

➤ **A l'horizon 2030 :**

4. l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement d'ici 2030.

Le secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène est transversal avec l'implication de plusieurs acteurs ce qui dénote que la plateforme de concertation et de coordination des acteurs du secteur mise en place en 2017 et co-présidée par les Ministres en charge de Ressources Hydrauliques et de la Santé a un rôle important à jouer dans le cadre de redevabilité mutuelle. Malheureusement, elle n'est pas véritablement opérationnelle. Ainsi, des actions vont être entreprises pour la redynamiser. Cela permettra de tisser des liens plus forts entre les Ministères et les différents acteurs (partenaires techniques et financiers, société civile, entreprises et autres).